

	Heures effectuées	Heures Taux normal	Heures Taux 25 %	Heures Taux 50 %
Sem 1	40	35	5	0
Sem 2	35	35	0	0
Sem 3	45	35	8	2
Sem 4	40	35	5	0
Sem 5	23.25	Heures sur novembre		
	183.25	140	18	2

RAPPEL : Remboursement des repas :

La prime de panier est une indemnité de repas versée par l'employeur au salarié lorsqu'il est en déplacement professionnel, contraint de manger au restaurant, lorsqu'il est obligé de se restaurer dans les locaux de l'entreprise pour des raisons particulières (horaires décalés, travail de nuit) ou lorsqu'il travaille en dehors des locaux de l'entreprise.

Actuellement l'indemnité est fixée à 7.3 € par repas sur le lieu de travail, 10.1 € par repas hors des locaux de l'entreprise et 20.7 € par repas dans un restaurant lors d'un déplacement.

La prime de panier est un remboursement de frais professionnels et non un complément de salaire. L'entreprise qui la verse est exonérée de charges sociales et l'employé n'est pas imposable sur les sommes perçues.

A ne pas confondre avec le remboursement des repas, les repas fournis par l'employeur :

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE			
Nom :	SARL RAPIDA	Période :	oct-20	H normales :	151.67
Adresse :	25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE	Du :	1/10	Au :	31/10
N° URSSAF :		Code APE :	0	Le :	31/10/2020
N° SIRET :		Activité :			
<small>Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et L. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)</small>		Convention :	0		
Effectif :	8				
SALARIE					
Matricule :	PACOL Pierre	Emploi :			
N° SS :		Catégorie :	NON CADRE		
Qualification :					
Coefficient :					
Date d'entrée :					
Salaire de base	Nombre d'heures	151.67	13.85	2 100.00	
Absences					
Heures supplémentaires à 25 %		18.00	17.31	311.58	
Heures supplémentaires à 50 %		2.00	20.78	41.56	
Primes					
Indemnité de congés payés					
Avantages en nature					
Titres restaurant (part soumise à cotisations)					
Indemnités journalières brutes					
Complément de salaire					
	Heures réelles				
PLAFOND applicable	SMIC applicable				
		SALAIRE BRUT TOTAL		2 453.14	
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations	21%	515.16	
		NET Après Cotisations		1 937.98	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)		2.90%		-69.90	
		NET Après Retenues		1 868.08	
Primes et indemnités non soumises à cotisations					
Indemnité journalières nettes				+	
Prime de panier / Repas	19	7.40		+	
Remboursement transport				+	
Déductions et retenues					
Acomptes				-	
Remboursement avance sur salaire				-	
		NET A PAYER avt IMPOT		2 008.68	
Montant prélevé	Base :	1 937.98	Taux :	0.00	
		NET FISCAL	1 937.98	NET A PAYER	2 008.68
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					
A conserver sans limitation de durée					

Heures supplémentaires

	Heures effectuées	Heures Taux normal	Heures Taux 25 %	Heures Taux 50 %
Sem 1	42	35	7	0
Sem 2	35	35	0	0
Sem 3	42	35	7	0
Sem 4	42	35	7	0
Sem 5	23.15	Heures sur novembre		
	184.15	140	21	0

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE	
Nom :	SARL RAPIDA	Période :	oct-20 H normales : 151.67
Adresse :	25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE	Du :	1/10 Au : 31/10
N° URSSAF :		Paiement :	oct-20 Le : 31/10/2020
N° SIRET :		Code APE :	0
Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et L. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)		Activité :	
Effectif :	25	Convention :	0
SALARIE			
Matricule :	TANTPIS Melvin	Emploi :	
N° SS :		Catégorie :	NON CADRE
Qualification :			
Coefficient :			
Date d'entrée :			
Salaire de base	Nombre d'heures	151.67	16.48
Absences			
Heures supplémentaires à 25 %		21.00	432.60
Heures supplémentaires à 50 %		20.60	0.00
Primes		24.72	
Indemnité de congés payés			
Avantages en nature			
Titres restaurant (part soumise à cotisations)			
Indemnités journalières brutes			
Complément de salaire			
		Heures réelles	
PLAFOND applicable	SMIC applicable		
		SALAIRE BRUT TOTAL 2 932.60	
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations 21%	615.85
		NET Après Cotisations 2 316.75	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)		2.90%	-83.56
		NET Après Retenues 2 233.19	
Primes et indemnités non soumises à cotisations		+	
Indemnité journalières nettes		+	
Remboursement transport		+	
Déductions et retenues		-	
Acomptes		-	
Remboursement avance sur salaire		-	
Avantages en nature		-	
Logement		-	
Repas		-	
Titres restaurant (part soumise à cotisations)		-	
		NET A PAYER avt IMPOT 2 233.19	
Montant prélevé		Base : 2 316.75	Taux : 0.00
		NET FISCAL 2 316.75	
		NET A PAYER 2 233.19	
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			
A conserver sans limitation de durée			

Retenue pour absences :	10-oct	7.75
	11-oct	7.75
	12-oct	4
		19.50 heures

Retenue en heures soit :

Octobre : nombre d'heures réelles : 163,25 h

Retenue pour abs 3 j : 2 100 € x 19,50 / 163,25 = **250.84**

Tickets restaurant

Participation employeur au-delà de la tranche 50 à 60 % = part employeur Avantages en nature

Nombre de Ticket restaurant du mois : 19 jours - 2 jours = 17

Avantage en nature = (10 x 60% - 7.18) x 17 = -20.06

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE				
Nom : SARL RAPIDA Adresse : 25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE N° URSSAF : N° SIRET : <small>Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et L. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)</small>		Période : oct-20 H normales : 151.67 Du : 1/10 Au : 31/10 Paiement : oct-20 Le : 31/10/2020				
Effectif : 25 Convention : 0 Code APE : 0 Activité : 0						
SALARIÉ						
Matricule : SUPERA Lucie N° SS : Qualification : Coefficient : Date d'entrée :		Emploi : Catégorie : NON CADRE				
Salaire de base Absences Heures supplémentaires à 25 % Heures supplémentaires à 50 % Primes Indemnité de congés payés Avantages en nature Titres restaurant (part soumise à cotisations) Indemnités journalières brutes Complément de salaire		Nombre d'heures 8 (13 x 60%) - 7.26 Heures réelles	151.67 19.50 12.864 17.31 20.78 17.00	13.85 12.864 17.31 20.78 0.54	2 100.00 -250.84 9.18	
PLAFOND applicable SMIC applicable		163.25	SALAIRE BRUT TOTAL		1 858.34	
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations	21%	390.25		
		NET Après Cotisations		1 468.09		
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)		2.90%		-52.95		
		NET Après Retenues		1 415.14		
Primes et indemnités non soumises à cotisations Indemnité journalières nettes Prime de panier / Repas Remboursement transport				+		
Déductions et retenues Acomptes Tickets restaurant part salariale		17	5.20	-		
Avantages en nature Logement Repas Titres restaurant (part soumise à cotisations)				-		
		NET A PAYER avt IMPOT		1 317.56		
Montant prélevé		Base :	1 468.09	Taux :	0.00	
		NET FISCAL		1 468.09	NET A PAYER	1 317.56
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie A conserver sans limitation de durée						

Avantage en nature logement

42.1 € x 4 pièces = 168.40 €

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE		
Nom : SARL RAPIDA Adresse : 25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE		Période : oct-20 H normales : 151.67 Du : 1/10 Au : 31/10 Paiement : oct-20 Le :		
N° URSSAF : N° SIRET : <small>Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et L. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)</small>		Code APE : 0	Activité :	
Effectif : 25		Convention : 0		
SALARIE				
Matricule : MOINI Paul N° SS : Qualification : Coefficient : Date d'entrée :		Emploi : Catégorie : NON CADRE		
Salaire de base	Nombre d'heures	151.67	12.66	1 920.00
Absences		35.00	11.76	-411.60
Heures supplémentaires à 25 %		3.00	15.83	47.49
Heures supplémentaires à 50 %			18.99	
Primes				
Avantages en nature logement				168.40
Titres restaurant (part soumise à cotisations)				
Indemnités journalières brutes				
		Heures réelles		
PLAFOND applicable	SMIC applicable			163.25
		SALAIRE BRUT TOTAL		1 724.29
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations		21%
				362.10
		NET Après Cotisations		1 362.19
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)				2.90%
				-49.13
		NET Après Retenues		1 313.06
Primes et indemnités non soumises à cotisations				
<i>Indemnité journalières nettes</i>				
<i>Remboursement transport</i>				
Déductions et retenues				
<i>Acomptes</i>				
<i>Remboursement avance sur salaire</i>				
Avantages en nature				
<i>Logement</i>				
<i>Repas</i>				
<i>Titres restaurant (part soumise à cotisations)</i>				
		NET A PAYER avt IMPOT		1 144.66
Montant prélevé				
Base :		1 362.19	Taux :	0.00
		NET FISCAL		1 362.19
		NET A PAYER		1 144.66
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				
A conserver sans limitation de durée				

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE		
Nom :	SARL RAPIDA	Période :	oct-20 H normales : 151.67	
Adresse :	25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE	Du :	1/10 Au : 31/10	
N° URSSAF :		Païement :	oct-20 Le : 31/10/2020	
N° SIRET :		Code APE :	0	
Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et L. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)		Activité :		
Effectif : 8		Convention :	0	
SALARIE				
Matricule :	NOUS Marion	Emploi :		
N° SS :		Catégorie :	NON CADRE	
Qualification :				
Coefficient :				
Date d'entrée :				
Salaire de base	Nombre d'heures	151.67	13.05	1 980.00
Absences		62.25	12.13	-755.09
Heures supplémentaires à 25 %			16.31	
Heures supplémentaires à 50 %			19.58	
Primes				
Indemnité de congés payés				
Avantages en nature				
Titres restaurant (part soumise à cotisations)	(13 x 60%)- 7.26	12.00	0.54	6.48
Indemnités journalières brutes				
Complément de salaire				
	Heures réelles			
PLAFOND applicable	SMIC applicable	163.25		
		SALAIRE BRUT TOTAL		1 231.39
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations	21%	258.59
		NET Après Cotisations		972.80
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)		2.90%		-35.09
		NET Après Retenues		937.71
Primes et indemnités non soumises à cotisations				+
Indemnité journalières nettes				+
Prime de panier / Repas				+
Remboursement transport				+
Dédutions et retenues				-
Acomptes				-
Tickets restaurant part salariale		12	5.20	-62.40
Avantages en nature				-
Logement				-
Repas				-
Titres restaurant (part soumise à cotisations)				-6.48
		NET A PAYER avt IMPOT		875.31
Montant prélevé		Base :	Taux :	0.00
		937.71		
NET FISCAL		0.00	NET A PAYER	875.31
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				
A conserver sans limitation de durée				

Nombre d'heures travaillées :	93.25		
Nombre d'heures du mois :	163.25		
1ère méthode :			
Salaire de base :	2 130.00		
Nombre d'heures du mois	163.25		
Nombre d'heures effectuées	93.25		
Salaire brut = 1800 / 163.25 X 93.25 =	1 216.68		
2ème méthode :			
Salaire de base :	2 130.00		
Nombre d'heures du mois	163.25		
Nombre d'heures d'absence	70.00		
Absence = 1800 / 163.25 X 70	-913.32		
Salaire brut =	1 216.68		
3ème méthode (qui ne fonctionne qu'avec les mois de 31 jours)			
Salaire de base :	2 130.00	Montant à retenir :	1 309.23
Salaire horaire moyen pour 151.67H	14.04		
Nombre d'heures effectuées	93.25		
Salaire brut = 14.04 X 93.25 =	1 309.23		

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE			
Nom :	SARL RAPIDA	Période :	oct-20	H normales :	151.67
Adresse :	25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE	Du :	1/10	Au :	31/10
N° URSSAF :		Code APE :	0	Le :	31/10/2020
N° SIRET :		Activité :			
Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et L. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)		Convention :	0		
Effectif :	25				
SALARIE					
N° :	8	Emploi :			
Matricule :	MILLION Luc	Catégorie :	NON CADRE		
N° SS :					
Qualification :					
Coefficient :					
Date d'entrée :					
Salaire de base	Nombre d'heures	93.25	14.04	1 309.23	
Absences					
Heures supplémentaires à 25 %		3.00	17.55	52.65	
Heures supplémentaires à 50 %			21.06		
Primes					
Indemnité de congés payés					
Avantages en nature					
Titres restaurant (part soumise à cotisations)					
Indemnités journalières brutes					
Complément de salaire					
	Heures réelles				
PLAFOND applicable		SMIC applicable		163.25	
		SALAIRE BRUT TOTAL		1 361.88	
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations		21%	
				285.99	
		NET Après Cotisations		1 075.89	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)		2.90%		-38.80	
		NET Après Retenues		1 037.09	
Primes et indemnités non soumises à cotisations				+	
Indemnité journalières nettes				+	
Prime de panier / Repas				+	
Remboursement transport				+	
Déductions et retenues				-	
Acomptes				-	
Remboursement avance sur salaire				-	
Avantages en nature				-	
Logement				-	
Repas				-	
Titres restaurant (part soumise à cotisations)				-	
		NET A PAYER avt IMPOT		1 037.09	
Montant prélevé		Base :	1 075.89	Taux :	0.00
		NET FISCAL		1 075.89	
		NET A PAYER		1 037.09	
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					
A conserver sans limitation de durée					

EMPLOYEUR		BULLETIN DE PAIE	
Nom :	SARL RAPIDA	Période :	oct-20 H normales : 169
Adresse :	25 Rue des Laborieux 06610 LA GAUDE	Du :	1/10 Au : 31/10
N° URSSAF :		Païement :	oct-20 Le : 31/10/2020
N° SIRET :		Code APE :	0
Congés payés : Art. L. 3141-3 et s. du code du travail ; Préavis : Art. L. 1237-1 et I. 1234-1 et s. du code du travail (ou convention collective)	Activité :	Convention :	0
Effectif : 25			
SALARIE			
Matricule :	TACOTAC Chrïtian	Emploi :	
N° SS :		Catégorie :	NON CADRE
Qualification :			
Coefficient :			
Date d'entrée :			
Salaires de base	Nombre d'heures	169.00	10.66
Absences			1 801.80
Heures supplémentaires à 25 %			13.33
Heures supplémentaires à 50 %			15.99
Prime d'ancienneté			
Indemnité de congés payés N-1			
Indemnité de congés payés N-1			
Titres restaurant (part soumise à cotisations)	(13 x 60%) - 7.26	18.00	0.54
Indemnités solde RTT			9.72
Complément de salaire			
	Heures réelles		
PLAFOND applicable	SMIC applicable		
		SALAIRE BRUT TOTAL 1 811.52	
TOTAL COTISATIONS		Taux de cotisations 21%	380.42
		NET Après Cotisations	1 431.10
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (Brut x 98.25%)		2.90%	-51.61
		NET Après Retenues	1 379.49
Primes et indemnités non soumises à cotisations			
Indemnité journalières nettes			+
Prime de panier / Repas			+
Remboursement transport			+
Déductions et retenues			
Acomptes			-
Tickets restaurant part salariale	18	5.20	-93.60
Avantages en nature			
Logement			-
Repas			-
Titres restaurant (part soumise à cotisations)			-9.72
		NET A PAYER avt IMPOT	1 285.89
Montant prélevé	Base : 1 431.10	Taux :	0.00
NET FISCAL		1 431.10	NET A PAYER 1 285.89
Evolution de la rém. Liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			
A conserver sans limitation de durée			